



Strasbourg, 13 décembre 2007

EPAS-SC (2007) 14

ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (APES)

2^e réunion du Comité Statutaire
Strasbourg, 3 décembre 2007

CONCLUSIONS

Introduction

La deuxième réunion du comité statutaire de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) s'est tenue le 3 décembre 2007, à Strasbourg.

Adoption de l'ordre du jour

Le président du comité statutaire, M. Torbjørn FRØYSNES, ambassadeur de la Norvège, présente l'ordre du jour, tel qu'il figure à l'**annexe 1**, et le soumet à l'examen des participants. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Rapport de la réunion du 8 octobre 2007 du Comité de direction de l'APES

Le Secrétariat informe les membres du Comité statutaire sur la réunion du Comité de direction de l'APES qui s'est tenue le 8 octobre 2007 et soumet son rapport (APES (2007) 10) à l'examen des participants.

Le directeur adjoint de l'Office fédéral du sport pour la Suisse, M. Pascal CHATELAIN, souscrit au programme d'activités pour 2008 et suggère plusieurs thèmes prioritaires pour l'avenir comme : « le sport et la santé » et « le sport à l'école ».

Le président demande des informations plus précises sur le programme d'activités pour 2008 et notamment sur le thème « lutter contre le racisme et la discrimination dans le sport ». Le Secrétariat explique que, pour mettre en œuvre l'étude de ce thème, il est important que l'APES travaille en collaboration avec d'autres partenaires internes et externes comme les responsables des deux conventions sur le sport et de leurs mécanismes de suivi respectifs, le comité de campagne du Conseil de l'Europe, l'ECRI et l'UEFA.

Le comité statutaire prend acte du rapport du comité de direction.

Montant des contributions au budget de l'APES et projet de budget pour 2008

Le président présente le projet de budget pour 2008 qui fixe le montant des contributions au budget de l'APES pour 2008 et le soumet à l'examen des participants.

Les membres du comité statutaire adoptent à l'unanimité le montant des contributions au budget 2008 de l'APES ainsi que le projet de budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Le président demande aux membres du comité statutaire d'approuver le crédit ouvert au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel dans le budget de l'Accord partiel pour 2008. La proposition du président est adoptée à l'unanimité.

Suite à l'exposé du Secrétariat, les membres du comité statutaire adoptent à l'unanimité le budget de l'APES pour 2008.

Mise à jour des adhésions et des demandes de statut d'observateur pour l'APES

Les membres du comité statutaire prennent acte du compte rendu oral fait par le Secrétariat concernant les demandes d'adhésion et de statut d'observateur à l'APES déposées par de nouveaux pays, des fédérations sportives internationales et des ONG sportives.

Activités futures de l'APES

Sur recommandation de la direction des finances, le président propose que la prochaine réunion du comité statutaire soit fixée à septembre ou octobre 2008.

Projets de décision

Le Secrétariat présente la liste des projets de décision (EPAS-SC (2007) 12) qui est approuvée par les membres du comité statutaire.

Au terme de la réunion, le président remercie les participants.

La liste des participants figure à l'**annexe 4** aux présentes conclusions.

Décisions

Budget de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES) (EPAS-SC (2007) 12)

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres de l'Accord (Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse et Royaume-Uni),

1. Adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'**Annexe 1** du présent document ;
2. Approuve le rapport du Comité de direction de l'APES du 8 octobre 2007 ;
3. Approuve le barème des contributions pour 2007, et adopte, en conséquence, la Résolution EPAS-SC (2007)3 telle qu'elle figure à l'**Annexe 2** du présent document ;
4. Décide que le budget total de 661,700 € pour l'exercice 2008 sera réparti en chapitres et articles, comme indiqué à l'**Annexe 3** de la Résolution mentionnée ci-après (décision 5) ;
5. Approuve le budget de l'Accord partiel élargi pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2008, et adopte, en conséquence, la Résolution EPAS-SC (2007)4 telle qu'elle figure à l'**Annexe 3** du présent document ;
6. Les Délégués dans leur composition restreinte aux représentants des Etats membres de l'APES débloquent la provision pour ajustement salarial figurant comme autres dépenses dans le Budget 2008, soit €3200.
7. Prend note du rapport verbal présenté par le Secrétariat concernant les demandes d'accession et de statut d'observateur de nouveaux pays, fédérations sportives internationales et ONG sportives à l'APES ;
8. Décide que la date de la prochaine réunion du Comité statutaire sera confirmée ultérieurement par le Secrétariat et se tiendra soit en septembre soit en octobre 2008.

Annexe 1
Ordre du jour

- I. Ouverture de la réunion
- II. Adoption de l'ordre du jour EPAS-SC (2007) 10rév2
- III. Rapport de la réunion du Comité de direction de l'APES du 8 octobre 2007 EPAS (2007) 10
- IV. Montant des contributions au budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et projet de budget pour 2008 EPAS(2007)1F
EPAS-SC (2007) 3
EPAS-SC (2007) 4
EPAS-SC (2007) 11
EPAS-SC (2007) 13
- V. Mise à jour des adhésions et des demandes de statut d'observateur à l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)
- VI. Activités futures de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)
- VII. Projet de décisions EPAS-SC (2007) 12
- VII. Divers

Appendix 2
EPAS-SC (2007) 3

Résolution 3
fixant le montant des Contributions au budget
du Sport (APES) pour 2008

(adoptée par le Comité statutaire le 3 décembre 2007 lors de sa 2^{ème} réunion)

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)¹, composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres de l'Accord,

Vu la Résolution CM/Res(2007)8 du 11 mai 2007 autorisant l'institution de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) ;

Vu la Résolution (94) 31 sur la méthode de calcul du montant des contributions des Etats membres au budget du Conseil de l'Europe ;

Vu les besoins budgétaires de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), la nouvelle plateforme de coopération sportive paneuropéenne, conformément à l'article 4 du Statut de l'APES ;

Prend la décision suivante :

Le montant des contributions des Etats membres au budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), tel qu'annexé à cette Résolution, est adopté pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

¹ Pays concernés : Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, "l'ex-République de yougoslave de Macédoine", Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Saint-Marin, Serbie (dès le 1/1/08), Slovaquie, Suisse (dès le 1/1/08) et Royaume-Uni.

[Annexe à la Résolution 3]

C. CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES
AU BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT
POUR L'EXERCICE 2008

ETATS MEMBRES	Clé de répartition (%) (1)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN €
ANDORRE	1,0000	6 617,00
AZERBAIDJAN	1,0000	6 617,00
BOSNIE-HERZEGOVINE	1,0000	6 617,00
CHYPRE	1,0000	6 617,00
DANEMARK	4,5009	29 782,46
ESTONIE	1,0000	6 617,00
FINLANDE	3,5256	23 328,90
FRANCE	25,0000	165 425,00
GRECE	4,7687	31 554,49
HONGRIE	2,6178	17 321,98
ISLANDE	1,0000	6 617,00
LETONIE	1,0000	6 617,00
LUXEMBOURG	1,0000	6 617,00
PAYS-BAS	11,2943	74 734,38
NORVEGE	4,7620	31 510,15
SAINT-MARIN	1,0000	6 617,00
SERBIE	1,0000	6 617,00
SLOVENIE	1,0000	6 617,00
SUISSE	6,5307	43 213,64
«L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE»	1,0000	6 617,00
ROYAUME-UNI	25,0000	165 425,00
Total:	100,0000	661 700,00

Appendix 3
EPAS-SC (2007) 4

**Résolution 4 sur le Budget 2008
de l'Accord Partiel Élargi sur le Sport (APES)**

(adoptée par le Comité statutaire le 3 décembre 2007 lors de sa 2^{ème} réunion)

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)², composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres de l'Accord,

Vu la Résolution CM/Res(2007)8 du 11 mai 2007 autorisant l'institution de l'Accord Partiel élargi sur le sport (APES) ;

Vu les articles 19, 21 et 28 du Règlement financier ;

Vu les besoins budgétaires de l'Accord Partiel élargi sur le sport (APES), la nouvelle plate-forme de coopération sportive paneuropéenne, conformément à l'article 4 du Statut de l'APES ;

Vu le projet de budget pour 2008 présenté par le Secrétaire Général après avoir été saisi des propositions budgétaires de l'APES [EPAS(2007)1F] conformément à l'article 4 du Statut de ce dernier;

Vu les recommandations du Comité du Budget sur le projet de budget 2008 tel que présenté dans le document EPAS-SC(2007)11,

Décide :

1. Sont approuvés, pour l'exercice 2008, le budget des dépenses de fonctionnement réparti en chapitres et articles conformément au tableau A pour un montant de 661 700 € et le budget de recettes pour un montant de 661 700 € conformément au tableau B annexés à la présente résolution.
2. Est approuvée la répartition entre les Etats membres de l'Accord Partiel élargi sur le Sport, des contributions de l'exercice 2008 pour un montant de 661 700 € conformément au tableau C annexé à la présente résolution.
3. Le total du budget des recettes sera fonction des recettes réelles. Le budget des dépenses et des recettes sera ajusté en conséquence au cours de l'exercice.

² Pays concernés : Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Saint-Marin, Serbie (dès le 1/1/08), Slovénie, Suisse (dès le 1/1/08), "l'ex-République yougoslave de Macédoine" et Royaume-Uni.

[Annexe à la Résolution 4]

BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT		
EXERCICE 2008		
OBJECTIF STRATEGIQUE X - Accord Partiel		
OBJECTIF X.XIV - Accord Partiel élargi sur le Sport – APES		
A. BUDGET DES DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ACCORDES en €
	OBJECTIF SECTEUR D'ACTIVITE 1 - Coopération sportive paneuropéenne	
I	Dépenses de personnel (1)	326 500
II	Autres dépenses	335 200
	[Ch.2290] Total Objectif Secteur d'Activité X.XIV.I	661 700
TOTAL DEPENSES		661 700
B. BUDGET DES RECETTES		
ARTICLE	LIBELLES	PREVISIONS en €
R I	Contributions obligatoires des Etats membres	661 700
R IV	Contributions volontaires supplémentaires des Etats participants	p.m.
R II	Recettes diverses	p.m.
TOTAL RECETTES		661 700

(1) Dont un montant de 3200 € est gelé jusqu'à ce qu'intervienne une décision du Comité des Ministres au sujet d'un ajustement des rémunérations.

C. CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES
AU BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT
POUR L'EXERCICE 2008

ETATS MEMBRES	Clé de répartition (%) (1)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN €
ANDORRE	1,0000	6 617,00
AZERBAIDJAN	1,0000	6 617,00
BOSNIE-HERZEGOVINE	1,0000	6 617,00
CHYPRE	1,0000	6 617,00
DANEMARK	4,5009	29 782,46
ESTONIE	1,0000	6 617,00
FINLANDE	3,5256	23 328,90
FRANCE	25,0000	165 425,00
GRECE	4,7687	31 554,49
HONGRIE	2,6178	17 321,98
ISLANDE	1,0000	6 617,00
LETTONIE	1,0000	6 617,00
LUXEMBOURG	1,0000	6 617,00
PAYS-BAS	11,2943	74 734,38
NORVEGE	4,7620	31 510,15
SAINT-MARIN	1,0000	6 617,00
SERBIE	1,0000	6 617,00
SLOVENIE	1,0000	6 617,00
SUISSE	6,5307	43 213,64
«L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE»	1,0000	6 617,00
ROYAUME-UNI	25,0000	165 425,00
Total:	100,0000	661 700,00

(1) Les taux de contribution pour 2008 ont été calculés sur la base de la Résolution (94) 31.

Appendix 4
List of participants**ANDORRA / ANDORRE**

Mme Florència ALEIX

Représentante Permanente adjointe de l'Andorre, Représentation Permanente d'Andorre auprès du Conseil de l'Europe, 10 avenue du Président Robert Schuman, 67000 Strasbourg

Tel : 03 88 35 61 55

Fax : 03 88 36 85 77

e-mail: rpand@andorra.ad**AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN**

Mr Zaur AHMADOV

Permanent Representation of Azerbaijan to the Council of Europe, 2 rue Westercamp, 67000 Strasbourg

Tel: Tél. 03 90 22 20 90

Fax 03 90 22 20 99

e-mail : azrepcoe@wanadoo.fr**BOSNIA & HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mme Maja DIMITRIJEVIC

First Secretary, Permanent Representation of Bosnia and Herzegovina to the Council of Europe, 16 Allee Spach, 67000 Strasbourg

Tel: 03 90 22 92 59

Fax: 03 88 35 58 60

e-mail: maja.dimitrijevic@mvp.gov.ba**CYPRUS / CHYPRE**

Mme Marie Hélène PAILLARD

Permanent Representation of Cyprus to the Council of Europe, 20 avenue de la Paix, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 24 98 70

Fax 03 88 36 90 56

e-mail : amb.cy.stbg@wanadoo.fr**DENMARK / DANEMARK**

Mr Torben HOFFELDT

Head of Section / Sports Department, Ministry of Culture, Nybrogade 2, Postboks 2140, DK-1015 KØBENHAVN K

Tel. + (45) 33 92 98 22

Fax + (45) 33 91 33 88

e-mail: tho@kum.dk

Mr Hubert SVOLDGAARD

Deputy to the Ambassador Permanent Representative of Denmark, Permanent Representation of Denmark to the Council of Europe, 20, avenue de la Paix, 67000 Strasbourg

Tél. 03 90 22 10 42

Fax 03 88 25 54 19

e-mail : hubsvo@um.dk

ESTONIA / ESTONIE

Mr Sulev KANNIKE

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative, Permanent Representation of Estonia to the Council of Europe, 16, allée Spach, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 36 25 71

Fax 03 88 24 02 65

e-mail : ENEsindus@ceest.sdv.fr

FINLAND / FINLANDE

Ms Ann-Christine KRANK

Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of Finland to the Council of Europe, 31 quai Mullenheim, 67000 Strasbourg

Tél.: 03 88 15 44 44

Fax 03 88 15 44 40

e-mail : sanomat.ene@formin.fi

FRANCE

Mme Camille LARENE

Adjointe du Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Représentation Permanente de la France auprès du Conseil d'Europe, 40, rue de Verdun, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 45 34 04

Fax 03 88 45 34 49

e-mail : camille.larene@diplomatie.gouv.fr

GREECE / GRECE

Mr DASKALOPOULOS

Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of Greece to the Council of Europe, 21 place Broglie, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 32 88 18

Fax 03 88 23 12 46

e-mail : greekdelegce@wanadoo.fr

HUNGARY / HONGRIE

Mr Peter GÖNDÖR

Représentant Permanent Adjoint, Représentation Permanente de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, 4 rue Richard Brunck, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 61 22 11

Fax 03 88 60 36 14

e-mail : titkarsag@ambassade-hongrie-strasbourg.com

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Martine OUWENS

Permanent Representation of the Netherlands to the Council of Europe, 3 place Sébastien Brant 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 247544

Fax 03 88 36 70 10

e-mail : martine.ouwens@minbuza.nl

NORWAY / NORVEGE

Mr Torbjørn FRØYSNES

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative, Permanent
Representation of Norway to the Council of Europe, 42, rue Schweighaeuser, 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 25 09 65 Fax 03 88 25 10 44

e-mail : coe.strasbourg@mfa.no**SERBIA / SERBIE**

Ms Katarina LALIC SHAJEVIC

Permanent Representation of Serbia to the Council of Europe, 26, avenue de la Forêt Noire, 67000
Strasbourg

Tél. 03 90 22 15 88

Fax 03 88 36 09 49

e-mail : mis.serbia.coe@fr.oleane.com

Mr Aleksandar TOMIC

Permanent Representation of Serbia to the Council of Europe, 26, avenue de la Forêt Noire, 67000
Strasbourg

Tél. 03 90 22 15 88

Fax 03 88 36 09 49

e-mail : mis.serbia.coe@fr.oleane.com**SLOVENIA / SLOVENIE**

Mr Jakob BRENCIC

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative, Permanent
Representation of Slovenia to the Council of Europe, 40, allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 36 60 25

Fax 03 88 37 14 44

e-mail : Jakob.Brencic@gov.si**SWITZERLAND / SUISSE**

M. Clemens BIRRER

Représentant Permanent Adjoint, Représentation Permanente de la Suisse auprès du Conseil de
l'Europe, 23, rue Herder, 67083 Strasbourg

Tél. 03 88 35 00 72

Fax 03 88 36 73 54

e-mail : vertretung-ER@stc.rep.admin.ch, clemens.birrer@eda.admin.ch

M. Pascal CHATELAIN

Adjoint du Directeur, Office fédéral du sport, Département fédéral de la défense, de la protection de
la population et des sports, CH-2532 MACOLIN

Tel. (41) 32 327 61 63

Fax (41) 32 327 64 65

e-mail : pascal.chatelain@baspo.admin.ch**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Ms Vicki MORLEY

3rd Secretary Political / MO, Permanent Representation of the United Kingdom to the Council of
Europe, 18 rue Gottfried, 67000 Strasbourg

Tél. +33 (0) 3 88 24 71 65

Fax 03 88 36 74 39

FTN: 8337 2065

e-mail: vicki.morley@fco.gov.uk

APOLOGISED / EXCUSES

Iceland / Islande
Luxembourg

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

- *FINANCE DEPARTMENT / SERVICE DES FINANCES*

Mme Françoise PRINZ, Chef du Service du Budget, de la Comptabilité et des Services Linguistiques
/ Head of Budget, Accounting and Linguistic Services Department

- *DIRECTORATE OF EDUCATION, CULTURE AND HERITAGE, YOUTH AND SPORT /
DIRECTION EDUCATION, CULTURE ET PATRIMOINE, JEUNESSE ET SPORT*

Mr Ralf-René WEINGÄRTNER, Director of Youth and Sport / Directeur de la Jeunesse et du Sport

Directorate General IV - Education, Culture and Heritage, Youth and Sport
Direction Générale IV - Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport
EPAS Secretariat / Secrétariat APES
1 quai Jacoutot, F-67075 Strasbourg

Ms Ita MIRIANASHVILI, Administrator EPAS
Ms Irena ARADAVOAICEI, Seconded official
Mrs Claire FRASER, Assistant

Tel. : (33) 3 88 41 23 10
Tel. : (33) 3 88 41 33 25
Tel. : (33) 3 88 41 34 80

Fax: (33) 3 88 41 24 29

E-mail: ita.mirianashvili@coe.int or claire.fraser@coe.int

Internet: <http://www.coe.int>